

APPEL D'OFFRES

**ETUDE D'EVALUATION A MI-PARCOURS DU DISPOSITIF DES PRETS NUMERIQUES DU
PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR**



1. Type de procédure

Cette procédure est un marché privé, passé en appel d'offres ouvert à l'issue de laquelle l'offre la mieux-disante sera retenue par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

Entité acheteuse

Bpifrance Financement, société anonyme au capital de 759 916 144 € dont le siège social est à Maisons Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 320 252 489.

2. Préambule et contexte de l'étude

Bpifrance, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, a pour mission de contribuer à faire de la France un pays d'innovation et d'entrepreneurs.

L'action de Bpifrance s'articule autour de quatre métiers complémentaires :

- Le soutien de l'innovation ;
- La garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres ;
- Le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires ;
- Le financement en fonds propres pour renforcer le capital.

Cette spécificité lui permet de proposer un continuum de financements pour accompagner l'entreprise à chaque stade de son développement, de sa création à sa transmission pour répondre à l'ensemble de ses besoins de financement.

Le programme des investissements d'avenir (PIA), lancé par le gouvernement en 2009 et adopté par la loi de finance rectificative du 9 mars 2010, vise à provoquer une amélioration du potentiel de croissance de l'économie française. Ce programme d'investissement national se compose de différentes actions mises en œuvre par des opérateurs publics. **Bpifrance** est le principal opérateur, avec la Caisse des dépôts et l'ADEME des actions de la mission « économie ».

Dans le cadre de cette mission, la gestion du dispositif des prêts numériques a été confiée à Bpifrance. Ce dispositif a pour ambition la diffusion du numérique dans les entreprises, identifiée comme un levier de compétitivité pour la France par le pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Le dispositif des prêts numériques vise à encourager les investissements des PME et ETI dans des projets numériques susceptibles de les rendre plus compétitives.

Les projets éligibles couvrent l'intégration d'outils numériques dans les procédés de l'entreprise, de la conception des produits à leur production et à leur distribution, l'ajout de fonctionnalités s'appuyant sur des technologies numériques permettant d'enrichir l'offre des entreprises au travers de produits plus fiables et performants ou présentant des caractéristiques nouvelles, et ce, dans une perspective de compétitivité et de croissance.

Les investissements couverts par les prêts numériques sont les investissements immatériels ou à faible valeur de gage associés à ces projets.

Ce dispositif a été mis en place lors de la signature de la convention entre l'Etat, l'EPIC **BPI Groupe** et la SA Bpifrance Financement le 3 décembre 2013.

Le montant des prêts est compris en 0,2 M€ et 3 M€, remboursables sur sept ans, avec un différé de remboursement de deux ans et bonifiés par l'Etat à hauteur de 200 points de base.

Le prêt s'exerce nécessairement avec un cofinancement privé.

L'action doit permettre la mise en place de 300 M€ de prêts bonifiés destinés à financer l'investissement des entreprises engagées dans des projets structurants d'intégration de solutions numériques. Le dispositif permet



de mettre en place un financement total d'au moins 600 M€ dont 300 M€ de prêts numériques distribués par Bpifrance.

Le dispositif a été déployé entre fin 2013 et début 2015 et l'intégralité de l'enveloppe a été consommée : 386 entreprises ont été financées à hauteur de 297 M€ au 31/03/2015.

Documents de référence

- Prêt numérique Bpifrance

- Convention du 3 décembre 2013 entre l'Etat, l'EPIC BPI-Groupe et Bpifrance Financement relative au programme d'investissements d'avenir (action : « Développement de l'économie numérique - prêts numériques »)

3. Objet de l'étude

L'objet de la mission porte sur l'évaluation à mi-parcours de la mesure. Suite au déploiement rapide du dispositif et à l'utilisation de l'intégralité de l'enveloppe, le Comité de pilotage du dispositif Prêts Numériques a souhaité réaliser une étude d'évaluation à mi-parcours. Elle doit permettre d'analyser et de mesurer l'efficacité du dispositif soit l'atteinte ou non d'objectifs avec des réalisations voire des résultats mesurables.

La majeure partie de l'enveloppe ayant été consommée en 2014, l'impact des projets financés sur le développement économique des entreprises ne sera pas abordé en profondeur du fait de l'absence de délai suffisant entre l'allocation des prêts et la date de l'évaluation. La notion d'impact concerne en effet l'atteinte d'objectifs plus indirects, plus tardifs, observable lors d'une évaluation ex post, prévue dans l'article 4 de la convention. Celle-ci sera réalisée dans un an et demi.

L'étude ne porte pas non plus sur la gouvernance PIA, les processus de sélection, le suivi par le gestionnaire et les instructeurs.

L'évaluation, objet de l'étude, vise à analyser :

- **Le(s) profil(s) ex-ante des bénéficiaires**, l'objectif est de cartographier le profil des emprunteurs (analyse de la structure financière dont le poids du projet dans le bilan, trajectoire de croissance, secteurs d'activité, répartition géographique etc.) et d'analyser leur positionnement en termes de niveau d'intégration du numérique dans leur activité.
- **La typologie de projets et la typologie des effets recherchés par les projets**. L'objectif est de caractériser les programmes financés et les fonctions visées au sein des entreprises bénéficiaires (enrichissement de l'offre de l'entreprise, projet R&D, distribution, commercialisation et relation clients, relation avec les partenaires, formation...) ainsi que les technologies mobilisées dans le cadre de ces programmes d'investissement (objets connectés, systèmes embarqués, offre logicielle, outils de conception etc.).
- **L'effet levier sur les partenaires bancaires ou autres financements du prêt numérique**. L'objectif est d'évaluer l'effet produit par la mobilisation d'un euro public sur le montant du prêt Bpifrance et l'effet produit par cet euro public sur le financement du projet.
- **Evaluation du caractère incitatif du prêt**. L'objectif est de mesurer la probabilité de réalisation ou non du projet sans l'allocation du prêt numérique
- **Analyse des premiers effets** du dispositif sur le développement des entreprises et sur l'intégration du numérique dans leur activité

4. Exécution de l'étude

L'évaluation du dispositif des prêts numériques est organisée et pilotée par le Comité de pilotage de l'action « prêts numériques » composé du directeur général des entreprises, du directeur général du Trésor, du commissaire général à l'investissement et du directeur général de Bpifrance ou de leurs représentants.



Le prestataire réalisera l'étude en collaboration avec l'équipe du Pôle Evaluation, Conjoncture, Macroéconomie de la Direction des Etudes, de l'Evaluation et de la Prospective de Bpifrance.

Il proposera une méthodologie basée sur des analyses quantitatives mais aussi qualitatives, d'entretiens etc. permettant de répondre aux questions évaluatives ci-dessus.

Il disposera des données mises à disposition par Bpifrance complétées par des travaux d'enquête terrain et éventuellement par des données externes (appariement avec des bases de données INSEE dans le cadre du CASD).

5. Modalités de la prestation

- Lieu de la prestation

La prestation sera réalisée dans les locaux du titulaire

- Présentation de l'offre

L'offre précisera :

- Le nom et l'adresse du candidat ;
- Les compétences et expériences dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques et du numérique ;
- La composition de l'équipe en charge du projet ainsi que la désignation d'un chef de projet. Les identités et CV des différents membres de l'équipe projet figureront dans le dossier ;
- La méthodologie proposée sur la base du présent cahier des charges ;
- L'échéancier détaillé de la mission et le nombre de jours de consultant, un devis détaillé ainsi que le coût total HT et TTC de la mission ;
- Les outils et moyens mobilisés pour la mission.

- Durée d'exécution et Planning prévisionnel de l'étude

Le marché aura une durée d'exécution calendaire de 3 mois. Le planning prévisionnel de la prestation se déroulera comme suit :

Démarrage de la prestation : 1^{er} septembre 2015

Fin de la prestation : 4 décembre 2015

- Modalités de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

- Livrables

Le prestataire livrera les résultats de ses analyses sous forme d'un rapport rédigé intégrant le détail de la méthodologie utilisée pour réaliser les travaux.

- Cession de droits

Le prestataire retenu s'engagera à céder à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation.



6. Déroulement de l'appel d'offres

- Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

- Confidentialité

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux documents transmis durant l'étude, aux objectifs et aux modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

- Demande de renseignements et documents complémentaires

Vos interlocuteurs pour toute demande de renseignements et documents complémentaires :

Maryse Schrotter : maryse.schrotter@bpifrance.fr

Alix Grassin alix.grassin@bpifrance.fr

- Contenu des réponses

Les réponses au présent appel d'offres seront rédigées en français et sont attendues pour le 1er juillet 2015, 17 heures 00 aux adresses électroniques suivantes :

maryse.schrotter@bpifrance.fr

alix.grassin@bpifrance.fr

Le courriel aura pour objet « APPEL D'OFFRES – Bpifrance Evaluation Prêts numériques » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Le candidat fournira à l'appui de son offre, assortie des coûts évalués :

- un dossier de présentation complet de sa candidature, mettant en avant son expertise dans le domaine de l'économie du numérique et de l'évaluation de dispositifs publics,
- une liste exhaustive de références de contrats ou de missions similaires,
- un ou plusieurs exemples de travaux effectués, sous couvert de confidentialité,
- un ou des CVs types de prestataires (sous-traitance partielle à préciser) susceptibles d'intervenir dans cette mission d'étude,
- un extrait K Bis, avec les documents relatifs aux pouvoirs de personnes habilitées à les engager avec copie du jugement, si le candidat est en redressement judiciaire.
- la justification de la régularité de sa situation fiscale et sociale

Les candidats communiqueront une adresse courriel authentifiée et sécurisée. Cette adresse courriel sera également utilisée pour la conduite des échanges et pour communiquer la décision d'attribution du marché.

Les dossiers, qui seraient reçus par voie électronique et/ou par courrier après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

7. Critères d'attribution

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessous.

Bpifrance Financement convoquera les prestataires ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition et d'une négociation avant le choix du prestataire. **Cette audition aura lieu le 15 juillet 2015.**



Les réponses seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés ci-dessous :

- Critère 1 : Compétences et connaissances économiques et de la filière numérique 30 %
- Critère 2 : Expériences antérieures dans des missions d'études équivalentes 25 %
- Critère 3 : Méthodologie déployée et respect du calendrier 25 %
- Critère 4 : Conditions financières de la proposition 20%

La proposition de réponse au présent appel d'offre ne devra pas dépasser 60 000 € (soixante mille euros) HT.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.